

ASSOCIATION « BOCAGE GATINE JEUNESSE »

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN DATE DU 17 MAI 2019

Le 17 mai 2019, à 18h00 à Bressuire, au siège de l'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Les administrateurs de l'association dénommée « Bocage Gâtine Jeunesse » (BoGaJe), se sont réunis en conseil d'administration (CA) sur convocation, faite conformément aux statuts.

La feuille de présence mentionnant les noms, prénoms, adresses et professions des membres présents, a été signée par ceux-ci en entrant en séance, et est annexée au procès-verbal (PV).

Nathalie BRESCIA et André HERAULT ont co-présidé cette séance.

Les points suivants ont été examinés :

- Election d'une nouvelle co-présidente et d'un nouveau membre jeune au CA
- Définition de la feuille de route pour BOGAJE jusqu'en 2021, fin du PIA Jeunesse
- Budget 2019 et proposition d'une mesure de prudence
- Arrêté des comptes 2018
- Assemblée générale 2019

1. Election d'une nouvelle co-présidente et d'un nouveau membre jeune au CA

Conformément aux statuts de l'association BOGAJE, le CA de la Maison de l'emploi et des entreprises de Parthenay et de Gâtine (MDEEPG) propose la candidature de Nathalie BRESCIA à la co-présidence de l'association BOGAJE, en remplacement de Xavier ARGENTON.

Cyprien SOUCHEZ se porte candidat au collège des jeunes du CA. Un poste est à pourvoir depuis le départ de Jeannette BONNEL qui a quitté ses fonctions de membre jeune en décembre 2018.

Le CA de BOGAJE a élu à l'unanimité Nathalie BRESCIA à la co-présidence de l'association aux côtés d'André HERAULT et Cyprien SOUCHEZ au collège des jeunes du CA.

2. Définition de la feuille de route pour BOGAJE jusqu'en 2021, fin du PIA Jeunesse

L'année 2018 a été l'occasion de mettre en débat le fonctionnement et l'avenir des instances de l'association BOGAJE.

A ce titre, les 3 collèges - membres fondateurs, associations et jeunes - se sont réunis chacun de leur côté, pour réinterroger le modèle actuel de gouvernance afin de préciser les finalités politiques et les objectifs opérationnels de l'association BOGAJE, mais aussi, sur ce qui pourrait être envisagé pour la poursuite de la coopération au-delà du PIA.

A partir de ces travaux observés par le cabinet JEUDEV I, la rencontre de l'observatoire du 26 avril 2019 invitait l'ensemble des membres de l'Assemblée générale (AG) à répondre collectivement aux enjeux posés.

De cette rencontre, il en ressort que les trois collèges s'accordent à penser que la dynamique du projet Les jeunes s'en mêlent et les coopérations initiées doivent perdurer au-delà du PIA, mais divergent sur la forme et les finalités.

Les membres fondateurs préconisent de :

- mettre fin à l'association BOGAJE qui serait une strate supplémentaire dans le paysage institutionnel local,
- de trouver le moyen de maintenir les projets mis en place en s'interrogeant sur les financements et les nouveaux modes de coopérations.

Les acteurs associatifs et les jeunes s'interrogent sur :

- la forme que prendrait une nouvelle organisation, qui jouerait le rôle de coordination,
- les garanties que ce qui est mis en œuvre va continuer sans BOGAJE.

Dans l'immédiat et selon les recommandations du rapport d'évaluation intermédiaire remis par le cabinet JEUDEVI en début d'année 2019, le Bureau de BOGAJE propose de faire évoluer les statuts de l'association de manière à permettre à chaque collègue d'être représenté dans toutes les instances politiques et techniques.

Il s'agit :

- **d'intégrer des représentants du collège des associations et du collège des jeunes au comité technique de BOGAJE.** Jusqu'ici, seuls des représentants du collège des membres fondateurs siègent au comité technique
- **d'intégrer des représentants du collège des associations au Bureau.** Jusqu'ici, seuls des représentants du collège des membres fondateurs et du collège des jeunes siègent au Bureau
- de faire évoluer le format de la co-présidence en permettant à un **représentant du collège des jeunes de rejoindre la co-présidence en passant de 2 à 3 co-présidents.**

Toujours selon les recommandations du rapport d'évaluation intermédiaire remis par le cabinet JEUDEVI en début d'année 2019, le Bureau de BOGAJE propose de s'interroger collectivement sur les nouvelles modalités de poursuite de la dynamique et les coopérations après 2021.

L'association BOGAJE propose que sur les 2 ans qui restent au PIA, lui soit confié la mission d'accompagnement à la réflexion.

Si le CA valide l'évolution des modalités de participations des 3 collèges aux instances politiques et techniques de l'association, la proposition de l'accompagnement de la réflexion relative à la poursuite de coopération par BOGAJE ne fait pas l'unanimité auprès des administrateurs.

Des membres de collectivités se sont exprimés sur :

- une plus-value relative du pilotage du projet global, du suivi et de l'évaluation des actions par BOGAJE
- la volonté de cantonner l'association BOGAJE à un rôle de suivi des actions et de mise en œuvre des démarches administratives pour la perception de la subvention PIA
- l'ambition d'organiser la réflexion sur la poursuite de la coopération au sein d'une instance autre que BOGAJE, partagée aux collectivités investies dans le PIA et élargie au Thouarsais

Des représentants d'associations et des jeunes se sont exprimés sur :

- l'évolution perceptible des politiques locales de jeunesse permises par le PIA Jeunesse et la coopération animée par BOGAJE
- le besoin d'identifier collectivement ce qui doit perdurer de l'esprit du projet en termes d'expérimentation-innovation, d'organisation de réseaux et partenariats et de recherche de financements
- leur crainte de voir s'arrêter la dynamique globale et intégrée en place, dans un modèle de coopération piloté exclusivement par les collectivités, en dehors d'une organisation formelle dans laquelle il serait clairement reconnu et parties prenantes.

En conclusion, les administrateurs s'accordent sur les objectifs à assurer sur la durée du PIA, à savoir, par ordre de priorité :

1. le suivi des travaux,
2. l'état des lieux des expériences,
3. la pérennisation de la coopération.

Néanmoins, la méthode permettant d'atteindre ces enjeux évaluatifs du PIA Jeunesse, n'a pas été définie. Le débat sur le rôle de BOGAJE sur le temps du PIA, divise et reste entier.

3. Budget 2019 et proposition d'une mesure de prudence

La situation financière de l'association est en tension permanente du fait :

- d'un versement de la subvention PIA plusieurs mois après les dépenses réalisées,
- que toutes les dépenses de BOGAJE ne soient éligibles au PIA alors que son budget initial prévoyait une participation financière égale des EPCI et du PIA.

Le Bureau de BOGAJE propose la mise en œuvre d'une mesure de précaution pour assurer le bon fonctionnement de l'association. Ainsi, il s'agit d'améliorer sa gestion par la constitution d'une trésorerie créée par la retenue de 0,9 % de la subvention PIA de chaque partenaire maître d'ouvrage. Qualifiée de dette, cette part non-payée reste due par BOGAJE aux partenaires maîtres d'ouvrages. En parallèle, l'association s'engage à mettre tout en œuvre pour trouver auprès des partenaires financiers, les fonds nécessaires à son autonomie financière et au remboursement de ses dettes.

Après examen du tableau annexé au PV détaillant la part retenue par partenaire-maitre d'ouvrage, le CA valide la mise en application de cette mesure de prudence dès le prochain versement de la subvention PIA. Les partenaires maîtres d'ouvrage seront avertis de cette décision par courrier.

4. Arrêté des comptes 2018

Le CA est appelé à délibérer sur le bilan et l'arrêté des comptes annuels pour l'exercice écoulé. Les comptes annuels ont été établis en interne et visé par le commissaire aux comptes le 06 avril 2019.

Le CA a procédé à l'examen détaillé des comptes annuels pour l'exercice 2018. Le compte de résultat fait apparaître un montant total de ressources de 403 139 € et un montant total de dépenses de 407 505 € ainsi qu'un résultat exceptionnel de 430 €. Ainsi le résultat de l'exercice se solde par un déficit de 3 936 €. Le bilan équilibré fait apparaître un montant total de 268 517 € à l'actif et au passif. Les documents comptables joint au PV, fournissent toutes les informations et les explications requises.

Jean-Michel BERNIER demande que soit ajoutée une annexe détaillée des « subventions perçues » qui s'élèvent à 326 546 €. Il s'agit de distinguer les subventions perçues au titre du fonctionnement de l'association de celles perçues au titre de la mise en œuvre des actions du PIA par les partenaires-maîtres d'ouvrage. En 2018, 311 910 € de PIA ont été reversés par l'association BOGAJE à ses partenaires-maîtres d'ouvrage pour la réalisation de leurs actions inscrites au Projet Les jeunes s'en mêlent.

Le CA arrête les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ils seront soumis à l'approbation de l'AG du 14 juin 2019. Le commissaire aux comptes présentera également son rapport annuel à cette même occasion.

5. L'Assemblée générale 2019

Le CA a validé fin 2018, la programmation de l'Assemblée générale 2019, le 14 juin à 18h.

Le bureau propose de l'organiser dans un Pôle structurant de jeunesse et de profiter de l'occasion pour valoriser l'initiative jeunesse au sein du Projet et de présenter les nouveaux partenaires de l'action 3.6.

Le CA a validé le programme suivant qui se déroule sur le Pôle structurant de jeunesse de l'Airvaudais Val du Thouet

17H00 : **Viste du Tiers-lieu Le Granit**, Nouveau partenaire du Projet Les jeunes s'en mêlent, Le Granit est un espace ouvert aux jeunes, partagé entre associations, entrepreneurs et particuliers, créateur de lien social et d'activités communes (4 Boulevard Voltaire, 79600 Saint-Loup-Lamairé).

18H00 : **Convocation à l'Assemblée générale extraordinaire** au Point d'accueil jeunes d'Airvault

Adaptation des statuts

- Intégration de 3 nouveaux membres associatifs
- Intégration du collège associatif au Bureau
- Association d'un membre jeune à la co-présidence

18H15 : **Convocation à l'Assemblée générale ordinaire** au Point d'accueil jeunes d'Airvault

- Rapport moral et d'activité 2018 avec le témoignage du collège des jeunes
- Rapport financier 2018
- Projet d'activité 2019

6. Informations diverses

Lancement de la 2^{ème} phase de l'évaluation nationale

Pour cette 2^{ème} phase, l'ANRU fait appel à une nouvelle équipe d'évaluation en plus de celles mobilisées pour chaque projet lauréat (le cabinet JEUDEV I pour le PIA Les jeunes s'en mêlent). Ainsi, Liliane LONDEIX MARISSAL du cabinet T3P Conseil viendra évaluer le projet à l'occasion de 1,5 jours de présence sur le terrain, à programmer au 4^{ème} trimestre 2019. Dans un premier temps, elle viendra le 23 juin prochain pour une journée de reconnaissance du projet, des actions et des partenaires, étape préalable à son travail d'investigation.

Audition du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse

L'association BOGAJE sera auditionnée le 14 juin 2019 par le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse sur la façon dont les jeunes peuvent contribuer à la revitalisation des territoires ruraux. André Hérault, co-président et Hugo Ayrault du collège des jeunes, se sont portés volontaires pour représenter le PIA Les jeunes s'en Mêlent et témoigner sur le sujet. Une réunion de préparation est organisée avec quelques partenaires intéressés, le 23 juin prochain en présence de Liliane LONDEIX MARISSAL.

Les journées PIA Jeunesse

Valenciennes Métropole, porteur du projet lauréat « Accroche Active ! » accueillera la 3^{ème} session des Journées nationales des Lauréats du PIA Jeunesse les 12 et 13 juin 2019.

Cette année, les invitations feront l'objet d'un fléchage spécifique en fonction du programme de chaque journée.

- Mercredi 12 juin (après-midi) : en lien avec l'Université Polytechnique des Hauts de France, demi-journée de travail autour de la relation entre le porteur de projet et son évaluateur « embarqué ».
- Jeudi 13 juin (toute la journée) : journée d'échanges à partir de focus projets. BOGAJE est sollicité pour témoigner de la participation des jeunes dans le projet Les jeunes s'en mêlent.

Cette dernière journée est ouverte à tous : porteurs de projet, partenaires, jeunes, évaluateurs, etc... L'invitation sera relayée largement aux partenaires de BOGAJE.

7. Prochain CA

Le prochain CA est fixé au vendredi 11 octobre 2019 à 18H à la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay-Gâtine.

Le 24 juin 2019,

